



Contrôle judiciaire

Par Mg55

Bonjour je suis actuellement au Portugal et placé sous contrôle judiciaire depuis un mois avec obligation de pointage une fois par jour. Actuellement enceinte de six mois j'aimerais savoir si il y a un recours pour que je puisse accoucher en France en attendant mon jugement.

Merci

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Vous êtes au Portugal, c'est donc une question qui ne concerne pas le droit Français, il faudrait voir ce sujet avec un avocat local.

Par isernon

bonjour,

je doute que les autorités judiciaires acceptent que vous quittiez le territoire portugais, elle vont vous répondre que vous pouvez accoucher au Portugal.

si un juge portugais vous a placé sous contrôle judiciaire, c'est que les faits qui vous sont reprochés sont punis par une peine de prison donc des faits assez graves.

si vous avez la nationalité française, vous pouvez contacter un consulat de France.

salutations